

MODALITÉS DE L'OFFRE

« Jeu-concours Truck2You »

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

L'offre « Jeu-concours Truck2You » (ci-après l'« Offre ») est organisée du 7 mai 2024 au 19 mai 2024 à 23:59 par la société BOOKED AND DELIVERED dont le siège social est situé au 150 avenue Georges Pompidou, 13100 Aix-en-Provence, au capital de 50 000,00 euros, inscrite au RCS Aix-en-Provence sous le n°852 926 781 (ci-après «Truck2You»).

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette Offre est réservée aux particuliers, personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine à l'exclusion de tous les membres du personnel de Truck2You, ou des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs) (ci-après « le Participant »).

ARTICLE 3 – PRINCIPE ET MODALITÉS DE L'OFFRE

3.1 - Pour participer au jeu concours et faire partie du tirage au sort, le Participant devra :

1. Répondre à la question en commentaire « Combien de familles de véhicules avec chauffeur met à disposition Truck2You ? »;
2. Mentionner la ou les personnes avec qui il aimerait partager les billets d'entrée gagnants ;
3. S'abonner à la page @Truck2You sur Facebook (<https://www.facebook.com/p/Truck2You-100047635938486>) – non obligatoire;
4. Aimer le post lié à l'Offre sur la page @Truck2You – non obligatoire;
5. Accepter, sans réserve, le présent règlement.

3.2 - Un tirage au sort sera organisé par Truck2You le 20 mai 2024 parmi tous les Participants ayant correctement participé à l'Offre du 7 mai 2024 au 19 mai 2024 inclus. Toute participation après le 19 mai 2024, 23h59 ne sera pas prise en compte. Un (01) gagnant sera tiré au sort et remportera une dotation selon les conditions précisées en article 4.

Truck2You prendra ensuite directement contact avec le gagnant tiré au sort afin de demander les informations nécessaires pour livrer les Dotations.

Le gagnant recevra sa dotation dans le meilleur délai à compter de la prise de contact.

Dans le cas où le gagnant ne répondrait pas aux sollicitations de Truck2You dans les deux (2) jours ouvrés à compter de l'envoi de l'e-mail l'informant de son gain et ce malgré les relances de Truck2You, le gagnant perdra sa dotation sans contrepartie ni indemnité. Dans ce cas, Truck2You tire au sort un suppléant qui bénéficiera du gain non réclamé.

Le tirage au sort sera réalisé par Osortoo, le 20 mai 2024.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

4.1 - Truck2You au sein de cette Offre, propose une (1) dotation :

Deux (2) billets week-end entrée générale pour le GRAND PRIX CAMION DU CASTELLET, valable les samedi 25 et dimanche 26 mai 2024 au circuit Paul Ricard d'une valeur de 62 €. Il est précisé que les frais de déplacement pour se rendre au circuit ne seront pas pris en charge par Truck2You. Les frais de restauration ne seront pas pris en charge par Truck2You ainsi que tout autre frais.

4.2- Cette Offre n'est pas cumulable avec toute autre opération commerciale en cours organisée par Truck2You. S'agissant des personnes physiques, cette Offre est limitée à une seule dotation par personne et par foyer (même nom, même prénom, même adresse).

Les dotations ne pourront être ni échangées, ni reprises, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix, par Truck2You.

Truck2You ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou détérioration par tout prestataire de service tiers de la dotation remportée, et plus généralement si le gagnant ne reçoit pas sa dotation.

Truck2You décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance et/ou de l'utilisation de la dotation attribuée, ce que le Participant reconnaît expressément. Les lots sont quérables.

ARTICLE 5 - DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer à l'Offre, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, numéro de téléphone, email, ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement le cas échéant de sa dotation. Ces informations sont destinées à Truck2You, responsable de leur traitement, pour la seule gestion de l'Offre, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des dotations.

Truck2You se réserve le droit de demander aux Participants l'autorisation d'exploiter leurs coordonnées à des fins de prospection commerciale.

Conformément aux dispositions la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des données personnelles la concernant auprès Truck2You. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à l'adresse suivante: Truck2You – 3120 Route d'Avignon – 13540 Aix-en-Provence ou par email à l'adresse suivante : contact@truck2you.com

Chaque Participant souhaitant participer à cette Offre devra avoir préalablement pris connaissance et accepté la politique de confidentialité de Truck2You disponible sur la page destinée à l'Offre sur www.truck2you.com

ARTICLE 6 – DECISIONS DES ORGANISATEURS

Truck2You se réservera le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie de l'Offre, s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation à l'Offre ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la Dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité de Truck2You ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

ARTICLE 7 - LIMITE DE RESPONSABILITE

Toute participation incomplète, erronée, illisible, non enregistrée sur la page Facebook <https://www.facebook.com/p/Truck2You-100047635938486> ne sera pas prise en compte. Il est précisé qu'il n'appartient pas à Truck2You d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver l'identité du Participant, qui ne recevra alors ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

Truck2You se réserve le droit de refuser toute demande qui ne répondrait pas aux conditions requises par les présentes modalités de l'Offre ou s'il apparaîtrait des fraudes ou des dysfonctionnements intervenus dans le cadre de la participation.

Truck2You rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau. Plus particulièrement, Truck2You ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

ARTICLE 8 - DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives à l'Offre doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : TRUCK2YOU – Opération « Jeu-concours Truck2You » - 3120 Route d'Avignon – 13540 Aix-en-Provence avant le 22/05/2024. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.

ARTICLE 9 - OBTENTION DU REGLEMENT

Le règlement est librement consultable sur le site internet

https://res.cloudinary.com/dl2d3weuy/images/v1715073130/Wordpress/MODALITES-Jeu-concours-Truck2You-GrandPrixCamionCastellet/MODALITES-Jeu-concours-Truck2You-GrandPrixCamionCastellet.pdf?_i=AA pendant toute la durée de l'opération et jusqu'à quatre (4) jours ouvrés après la date de fin du Jeu.

Il en ira de même pour tout(e) éventuel(le) avenant ou modification apporté(e) au présent règlement.

Le règlement est adressé par courrier électronique à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande jusqu'à deux (2) jours ouvrés après la date de fin du Jeu, courrier électronique à l'adresse suivante contact@truck2you.com.

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle visée ci-dessus ou envoyée après les deux (2) jours ouvrés après la date de fin du Jeu, sera considérée comme nulle.

En cas de prolongation ou de report éventuel du Jeu, la date limite d'envoi des demandes d'obtention du règlement sera reportée d'autant.